

Date de séance : 30 mars 2026
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à M. Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2614

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU les statuts de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

VU le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026,

CONSIDERANT que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de déterminer le montant des attributions de compensation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au nombre de 1 représentant titulaire et de son suppléant,

CONSIDERANT la proposition de désigner Yann PERRON comme représentant titulaire et Mélanie FAIVRE comme représentante suppléante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, par 23 voix Pour et 6 Absentions

APPROUVE la désignation, au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, de :

- M Yann PERRON, représentant titulaire
- Mme Mélanie FAIVRE, représentante suppléante

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com